Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20261117-DELIB1682-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation du conseil municipal : **le 12 novembre 2026**
Date d'Affichage de la délibération : Le 19 novembre 2026

2026-07-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, **le 16 novembre à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : TOULLEC Bruno, CAER Marie-Jeanne, LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, LE BEC Céline, HÉMON Geneviève, COZIEN Sébastien, LAYOUR Cindy, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, MEQUIGNON Marc, KERDILES Albert.

ABSENTS : CHESSE Yannick, SENGELÉ Aude.

Secrétaire de séance désigné : MEQUIGNON Marc

OBJET : Accord de principe pour le recours à l'emprunt et autorisation de consultation des établissements bancaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de l'auto-financement disponible de la commune, un besoin de financement complémentaire estimé à 150 000 euros apparaît nécessaire pour les prochains travaux sur la commune de Lopérec

Afin d'obtenir les meilleures conditions financières possibles, Monsieur le Maire sollicite l'avis favorable et l'accord de principe du Conseil Municipal pour engager une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires. Les offres recueillies seront ensuite soumises au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance pour le choix définitif de l'établissement prêteur et la validation des caractéristiques du contrat.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20261117-DELIB1682-DE

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable et donne son accord de principe sur le recours à un emprunt d'un montant prévisionnel de 150 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires et à solliciter des propositions de financement.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire
Jean-Yves CRENN

MAIRIE DE LOPEREC
29 (Finistère)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 13 novembre 2026